



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2021
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-troisième session

1^{er}-4 mars 2022

Point 3 l) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
comptabilité environnementale et économique

Rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2021/224 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre par la présente le rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique. Dans ce rapport, le Comité présente les progrès réalisés au cours de l'année écoulée ainsi que ses activités futures. L'examen s'articule autour des cinq axes de travail du Comité : coordination et communication ; travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche ; constitution de bases de données ; mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques ; et comptabilité d'entreprise. Le Comité décrit notamment la stratégie de mise en œuvre du système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) pour les écosystèmes, y compris la création de trois sous-groupes – sur la comptabilité des forêts, du carbone et des océans – du comité technique du SCEE pour les écosystèmes, ainsi que l'établissement officiel d'un domaine E, sur la comptabilité des entreprises. Les mesures que la Commission est invitée à prendre sont exposées au paragraphe 59 du présent rapport.

* E/CN.3/2022/1.



Rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique

I. Introduction

1. À sa cinquante et unième session, qui s'est tenue du 1^{er} au 3 et le 5 mars 2021, la Commission de statistique a adopté la décision [52/108](#) (voir [E/2021/24-E/CN.3/2021/30](#), chap. I, sect. B), dans laquelle elle :

a) A exprimé ses remerciements au Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique pour le travail effectué au cours de l'année écoulée, en particulier l'achèvement de la version révisée du Cadre de comptabilité écosystémique du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) [SCEE pour les écosystèmes], et a salué les contributions importantes du Président, du Bureau, du Comité éditorial et de l'éditeur, ainsi que des pays, organismes et parties prenantes qui ont participé à cette révision ;

b) A salué le processus inclusif et transparent d'élaboration du cadre de comptabilité écosystémique du SCEE, qui a rassemblé un vaste ensemble de communautés parties prenantes et dont les multiples cycles de consultations mondiales menées au sujet des documents de réflexion, des différents chapitres du projet et du projet dans son ensemble ont recueilli une large participation ;

c) A décidé de supprimer le terme « expérimental » du titre de la version révisée du cadre de comptabilité écosystémique du SCEE, d'adopter les chapitres 1 à 7 exposant le cadre comptable et les comptes physiques en tant que norme statistique internationale, de regrouper tous les chapitres en un seul document, les chapitres 8 à 11 étant consacrés à l'évaluation monétaire et à la comptabilité intégrée des services et actifs écosystémiques et les chapitres 12 à 14, aux applications et extensions, et d'évaluer périodiquement l'utilité et la pertinence des comptes, pour en faire rapport ;

d) A considéré que les chapitres 8 à 11 du cadre de comptabilité écosystémique du SCEE exposaient les principes statistiques et les recommandations internationalement reconnus pour l'évaluation des services et des actifs écosystémiques dans un contexte qui était compatible avec les concepts du Système de comptabilité nationale pour les pays entreprenant l'évaluation de ces services ou actifs, et demandé au Comité de régler rapidement les questions méthodologiques qui restaient en suspens dans les chapitres 8 à 11, telles qu'identifiées dans le programme de recherche ;

e) A demandé au Comité de bien préciser les différences de statut entre les chapitres 1 à 7, 8 à 11 et 12 à 14, tant dans l'introduction que dans les chapitres proprement dits ;

f) A engagé les pays à mettre en œuvre le cadre de comptabilité écosystémique du SCEE en fonction de leurs priorités et, consciente des problèmes que pose l'établissement de ces comptes dans la pratique, a demandé au Comité de continuer à mettre au point pour ce faire des outils qui utilisent des sources de données mondiales, de définir une stratégie de mise en œuvre et de diffuser à l'intention des pays des documents d'orientation méthodologique et pratique à l'appui du renforcement continu de leurs capacités ;

g) S'est félicitée des progrès réalisés par le Comité sur la voie d'une intégration du SCEE dans les politiques, notamment les politiques relatives aux changements climatiques, à l'économie circulaire, au financement durable et à la biodiversité, et a tout particulièrement engagé le Comité à participer au dispositif de suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et à faire partie du groupe

d'experts proposé sous les auspices du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en vue d'assurer la connexion entre les communautés de la biodiversité et de la statistique officielle ;

h) A souscrit à la proposition de créer un groupe de travail chargé de rédiger un document méthodologique pour la comptabilité des océans – SCEE Océans – à l'appui du cadre central et du cadre de comptabilité écosystémique du SCCE, compte tenu de la forte demande des décideurs en matière de comptabilité des océans et de l'importance mondiale que revêt l'économie océanique, et a noté qu'il importait de prévoir un financement suffisant pour cette activité ;

i) A approuvé la création d'un groupe de travail sur la comptabilité des entreprises et le SCEE et le plan d'action préliminaire, notant les avantages que présenteraient pour les secteurs public et privé l'harmonisation des approches du SCEE et de la comptabilisation du capital naturel privé, l'échange des données et la gestion conjointe des ressources, et a reconnu l'importance de la participation tant des organismes statistiques nationaux que du secteur privé, ainsi que la nécessité d'un financement adéquat pour progresser suffisamment dans ce domaine ;

j) A accueilli avec satisfaction la mise à jour du Cadre statistique de mesure de la durabilité du tourisme et, notant l'intérêt des pays pour ce travail, a approuvé le processus de finalisation du document, qui lui serait présenté après avoir été soumis pour examen au Comité, puis pour examen final au Comité des statistiques et de l'analyse macroéconomique du tourisme.

2. Les travaux du Comité sont organisés autour de cinq grands domaines de travail, les membres du Bureau pilotant les composantes correspondantes du programme de travail, conformément au mandat du Comité. Ces domaines sont les suivants : domaine A – Coordination et communication (dirigé par Statistique Canada) ; domaine B – Travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche, divisé en deux sous-domaines : domaine B1 – Cadre central du SCEE (dirigé par Statistics Netherlands) et domaine B2 – SCEE pour les écosystèmes (dirigé par Eurostat) ; domaine C – Constitution de bases de données [dirigé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)] ; domaine D – Mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques (dirigé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et Statistics South Africa] ; domaine E – Comptabilité des entreprises (nouveau domaine, dirigé par l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique).

3. Dans le présent rapport, le Comité décrit les progrès réalisés au cours de l'année écoulée et son programme de travail pour la période 2022-2025. Les mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre sont présentées dans la section VII.

II. Domaine A – Coordination et communication (dirigé par Statistique Canada)

4. Le groupe de travail sur la coordination et la communication s'attache à favoriser la collaboration entre les initiatives liées à la comptabilité économique environnementale et à mettre en œuvre des stratégies pratiques visant à encourager l'utilisation du SCEE en ce qui concerne les nouvelles questions de politique générale. Ces efforts exigent une collaboration entre les organismes nationaux de statistique, les ministères de tutelle et la communauté internationale. Le groupe de travail a axé son programme de travail sur les six principaux domaines suivants, qui sont motivés par les priorités internationales actuelles liées aux défis environnementaux pour lesquels les comptes peuvent fournir des informations précieuses au carrefour de

l'environnement et de l'économie : la biodiversité, les changements climatiques, l'économie circulaire, l'océan, la durabilité du tourisme et la finance durable.

5. Ces dernières années, le nombre de comités internationaux, de groupes de travail et de groupements tactiques liés à la comptabilité environnementale et économique a fortement augmenté. Afin de faciliter une meilleure collaboration et de réduire au minimum les doublons, le groupe de travail entreprendra en 2022 une évaluation du paysage des différents groupes présents dans l'espace. Une vue d'ensemble du paysage permettra au groupe de travail de mieux comprendre où se trouvent les points d'entrée et les liens potentiels entre les efforts, où les synergies peuvent être exploitées et où la participation d'experts liés au SCEE peut apporter une valeur ajoutée. L'évaluation du paysage sera maintenue dans le temps et facilitera l'élaboration d'une stratégie visant à créer de meilleurs liens entre les différents groupes et à renforcer la présence de la communauté du SCEE dans les initiatives stratégiques. L'évaluation permettra notamment de comprendre comment le groupe de travail peut contribuer au mieux aux initiatives de financement durable et élaborer un programme de travail plus concret sur le sujet.

Diversité biologique

6. Il est prévu que la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique se tiendra à Kunming, en Chine, d'avril à mai 2022 et qu'y soit adopté le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ainsi que son cadre de surveillance. Dans la perspective de la Conférence des Parties, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a examiné, à sa vingt-quatrième réunion, la nécessité d'un alignement sur le SCEE afin d'intégrer la biodiversité dans les systèmes statistiques nationaux et de renforcer les systèmes de suivi et les rapports nationaux. L'Organe subsidiaire a également réfléchi au rôle de la Commission de statistique, du Groupe sur l'observation de la Terre – Réseau de veille de la diversité biologique, de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité et d'autres organisations compétentes pour soutenir l'opérationnalisation du cadre mondial pour la biodiversité et de son cadre de suivi. En outre, la réunion a inclus, dans un projet de recommandation à la Conférence des Parties, une décision de créer un groupe spécial d'experts techniques chargé de donner des conseils sur la poursuite de l'opérationnalisation du cadre de suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020¹.

7. La reconnaissance du rôle du SCEE en tant que cadre statistique important à l'appui du cadre de suivi et des indicateurs qu'il contient, ainsi que le rôle des organismes nationaux de statistique dans l'élaboration et la mise en œuvre du cadre, offrent une occasion unique à la communauté du SCEE de contribuer à la définition du cadre de suivi et de concevoir des informations statistiques nationales qui sont intégrées dans le système statistique national. Afin de favoriser la collaboration entre les centres de liaison pour la Convention sur la diversité biologique dans les pays et les organismes nationaux de statistique, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, conjointement avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Réseau de veille de la diversité biologique du Groupe d'observation de la Terre et le Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a organisé une série de webinaires présentant la relation entre le SCEE et le cadre de suivi provisoire. La série a également inclus des webinaires approfondis sur les

¹ Voir <https://www.cbd.int/doc/c/9849/459f/b9fe0e74c9e1f25dd90dee23/sbstta-24-l-03-en.pdf>.

comptes de l'étendue, de l'état et des services des écosystèmes et sur les indicateurs issus de ces comptes.

8. Des efforts ont déjà été déployés pour aligner les indicateurs phares proposés dans le cadre de suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sur les cadres statistiques élaborés sous l'égide de la Commission, notamment les objectifs de développement durable, le cadre SCEE pour le développement des statistiques de l'environnement. Le groupe d'indicateurs établi sous l'égide du Comité technique du SCEE pour les écosystèmes a examiné le projet de cadre de suivi et y a contribué. Il prépare actuellement les métadonnées pour les indicateurs phares qui sont issus du SCEE. La participation du Comité au prochain groupe d'experts établi par la Conférence des Parties offre une occasion importante de promouvoir le recours aux normes communes relatives aux données et aux méthodes, en particulier en ce qui concerne le suivi des objectifs et des cibles pour lesquels le SCEE est reconnu comme la base méthodologique sous-jacente pour la compilation des indicateurs phares. De manière plus générale, la participation du Comité jouera un rôle dans l'établissement d'une plus grande collaboration entre les organismes nationaux de statistique, les ministères de tutelle et la communauté scientifique.

9. L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources a adopté deux résolutions sur le capital naturel dans le cadre de son congrès mondial. Dans la résolution 57, sur la comptabilisation de la diversité biologique², les membres ont été invités à : a) soutenir le développement du SCEE afin de décrire la comptabilisation de la diversité biologique au niveau des écosystèmes, des espèces et des gènes, ainsi que sa mise en œuvre ; b) appliquer les comptes pour dériver des indicateurs de l'évolution de la diversité biologique (par exemple, suivi pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, les objectifs, etc.) et pour la production et l'organisation de données sur la diversité biologique et les services écosystémiques ; c) soutenir les organismes nationaux de statistique dans la mise en œuvre du SCEE ; d) mettre en œuvre et appliquer la comptabilisation du SCEE pour la diversité biologique dans tous les aspects pertinents de leur travail. L'Union a également adopté la résolution 62³, intitulée « Vers une politique sur le capital naturel », dans laquelle une série de principes non contraignants sur le capital naturel est proposée. Ces résolutions représentent, surtout, la reconnaissance par la communauté scientifique de l'importance de la mise en œuvre du SCEE et de la poursuite de l'intégration du capital naturel dans les politiques.

Changements climatiques

10. Le domaine A continue de privilégier l'intégration du SCEE dans les initiatives liées aux changements climatiques. Les changements climatiques constituent l'un des problèmes les plus urgents de la planète, et les efforts déployés pour y faire face ne cessent de croître en nombre et en importance, comme en témoigne les multiples nouvelles annonces faites par les dirigeants du monde entier à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Glasgow, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Grâce au travail de couplage entrepris dans le cadre du domaine A, le groupe de travail parviendra à mieux comprendre les différentes initiatives, ainsi que les différents comités et groupes de travail et d'experts œuvrant dans ce domaine. L'objectif du groupe de travail est de faciliter les liens entre les différentes actions menées de façon à produire des indicateurs et des statistiques sur les changements climatiques, et de promouvoir la collaboration et l'utilisation du

² Voir https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/resrecfiles/WCC_2020_RES_057_EN.pdf.

³ Voir <https://www.iucncongress2020.org/motion/062>.

SCEE dans la communauté statistique aux fins de l'élaboration d'indicateurs sur les changements climatiques. Dans ce contexte, le groupe de travail collaborera avec le groupe d'experts des statistiques de l'environnement pour appuyer les travaux menés en vue d'élaborer ces indicateurs en faisant appel au SCEE, dans la mesure du possible.

11. Il est prévu qu'un projet de nouvelle Initiative du Groupe des Vingt contre les lacunes en matière de données soit présenté aux ministres des finances et aux gouverneurs des banques centrales du Groupe des Vingt au début de 2022. La nouvelle Initiative appelle à améliorer la disponibilité et la fourniture des données, y compris sur les questions environnementales, afin de mieux éclairer les décisions, et tient compte des travaux menés par le Fonds monétaire international (FMI), en étroite collaboration avec le Conseil de stabilité financière et le Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières, en vue d'une éventuelle nouvelle Initiative du Groupe des Vingt⁴. Les principales propositions visent à combler les lacunes du Groupe des Vingt en matière de données relatives aux émissions dans l'atmosphère, à l'énergie, aux subventions gouvernementales et aux dépenses nationales d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci. Le SCEE fournit une bonne base méthodologique pour combler certaines de ces lacunes. Le Comité aidera le Groupe interinstitutions et le Groupe des Vingt à combler les lacunes. Les travaux concernant l'Initiative seront soutenus à la fois par le comité technique du Cadre central du SCEE (domaine B1) et par le groupe de travail sur la constitution de bases de données (domaine C). Tenant compte de l'expérience acquise lors de la première Initiative lancée par les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du Groupe des Vingt en 2009, l'Initiative devrait motiver vivement tous les pays à élaborer des indicateurs des changements climatiques directement liés aux dimensions économiques.

12. Le FMI a récemment créé un tableau de bord sur les changements climatiques qui comprend plusieurs indicateurs provenant du SCEE et qui utilise les bases de données mondiales du SCEE comme source de données. En outre, les membres du Comité ont créé une équipe de travail chargée d'estimer les comptes trimestriels mondiaux d'émissions dans l'air du SCEE afin de fournir des données désagrégées plus opportunes pour le tableau de bord (voir par. 43). Le groupe de travail soutiendra les efforts visant à accroître le dialogue entre le FMI et les organismes nationaux de statistique concernant la compilation du tableau de bord et l'utilisation du SCEE pour les mesures des changements climatiques.

13. En outre, le groupe de travail continue de se concerter avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) en ce qui concerne l'engagement dans des activités visant à faire progresser l'utilisation du SCEE dans le cadre des indicateurs des changements climatiques au moyen d'efforts tels qu'un séminaire de haut niveau de la CEE sur l'action climatique. Les activités des années à venir consisteront notamment à s'engager auprès de groupes internationaux, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Groupe d'experts des statistiques de l'environnement, afin de faciliter la communication et la collaboration.

Économie circulaire

14. Reconnaissant le fort intérêt pour l'économie circulaire en tant qu'objectif politique, le groupe de travail participe activement à deux efforts complémentaires : a) le groupement tactique sur la mesure de l'économie circulaire, établi par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens ; b) le groupe d'experts de l'OCDE sur

⁴ Voir <https://www.consilium.europa.eu/media/52732/final-final-g20-rome-declaration.pdf>.

une nouvelle génération d'informations pour une économie circulaire et efficace en termes de ressources. Le groupement tactique travaille actuellement à la définition d'un cadre de mesure de l'économie circulaire qui soit étroitement lié au SCEE et d'un cadre pour l'établissement de statistiques environnementales et qui soit complété par d'autres sources d'information. Les conclusions du groupe de travail ont montré que le SCEE est approprié pour mesurer plusieurs des facteurs de l'économie circulaire, tels que le recyclage et la réutilisation des matériaux ; des objectifs aux niveaux macro et méso, tels que la réduction des déchets ; et les effets directs et indirects sur des questions telles que les changements climatiques et la perte de biodiversité. Les membres du groupe de travail de Statistique Canada et de la CEE organisent conjointement un séminaire en décembre 2021 sur l'économie circulaire qui réunit des pays et des organisations internationales ayant de l'expérience dans le domaine de la mesure de l'économie circulaire, avec des représentants de la sphère politique pour discuter des besoins en données, des lacunes et des difficultés, ainsi que des réussites.

15. Le groupe d'experts de l'OCDE sur une nouvelle génération d'informations pour une économie circulaire et efficace en termes de ressources complète les efforts du groupement tactique de la Conférence des statisticiens européens. Les travaux du groupe d'experts visent à améliorer la base d'informations concernant les politiques d'utilisation rationnelle des ressources et d'économie circulaire et se déroulent en étroite coordination avec le groupement tactique de la Conférence. Les efforts du groupe d'experts portent actuellement sur : la mise au point d'un cadre harmonisé et d'indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés ; l'appui à l'élaboration et à l'évaluation des politiques ; le recensement des principales lacunes en matière de mesure ; et la fourniture de conseils quant à la manière de produire, d'utiliser et de communiquer les informations relatives à l'économie circulaire.

Comptabilité de l'océan

16. La Division, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan collaborent à la mise en place d'un sous-groupe d'experts du Comité technique du SCEE pour les écosystèmes qui lancerait la planification liée au SCEE pour l'océan et son programme de recherche associé. En outre, la CESAP a travaillé avec des partenaires pour continuer à faciliter la mise au point de comptes de l'océan par le pilotage de projets dans la région et la fourniture d'un appui technique. Des projets pilotes sont en cours ou prévus dans la République des Palaos et dans l'État indépendant du Samoa, sur des sujets tels que les zones protégées et les flux de déchets vers les océans. En collaboration avec le Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan, des formations et des activités pilotes relatives à la comptabilité de l'océan sont également en cours dans la République des Fidji, la République d'Indonésie et la République socialiste du Viet Nam. D'autres progrès concernant les projets pilotes seront réalisés en 2022.

17. Plusieurs événements internationaux ont été coordonnés en appui à de la comptabilité et des statistiques des océans. Le deuxième Dialogue mondial sur la comptabilité des océans, qui s'est tenu en avril 2021 et a été organisé par Pêches et Océans Canada, a réuni des participants du monde entier qui ont discuté de l'état de la compatibilité des océans et des plans pour les faire progresser. La CESAP a collaboré avec le Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan pour mener un dialogue interactif sur la comptabilité des océans dans le cadre de la quatrième Journée Asie-Pacifique de l'océan, le 27 octobre 2021. Environ 70 participants ont assisté à la conférence et ont entendu parler de la demande stratégique pour la

compatibilité des océans en Australie, dans les Fidji, en Inde, en Indonésie, dans les Palaos, en Thaïlande et au Viet Nam.

Mesure de la durabilité du tourisme

18. Le Comité a continué à appuyer le programme de travail sur la mesure de la durabilité du tourisme mené par l'Organisation mondiale du tourisme, qui comprend l'élaboration d'un cadre statistique, la définition d'indicateurs – y compris destinés au suivi du tourisme dans le cadre des objectifs – et la mise en œuvre pilote dans les pays. Des progrès ont été réalisés au niveau de la collaboration avec les milieux politiques et de la mise en œuvre de projets pilotes dans les pays. De plus en plus de pays rejoignent le groupe de pilotes mettant en œuvre le Cadre statistique de mesure de la durabilité du tourisme, et les pilotes ont fourni des résultats pertinents pour les politiques⁵ tout en informant sur la pertinence et la faisabilité du cadre. Des manifestations d'intérêt ont été reçues de pays de toutes les régions, et certains pays sont en train d'étendre leurs projets pilotes existants ou de les intégrer dans un programme de travail plus structuré, souvent en collaboration avec les acteurs de la politique touristique. Le Comité technique du Cadre central du SCEE examinera la version finale du cadre statistique avant l'examen final par le Groupe de travail d'experts sur la mesure de la durabilité du tourisme et le Comité de statistique de l'Organisation mondiale du tourisme ainsi que la présentation ultérieure à la Commission de statistique.

Communication

19. Le site Web du SCEE⁶ et le bulletin d'information trimestriel *SEEA News & Notes* continue d'être les principaux moyens de communication du Comité avec les parties prenantes et le grand public⁷. Au cours de l'année écoulée, le bulletin d'information et le site Web ont joué un rôle important pour tenir la communauté informée et engagée. Les efforts de communication ont porté sur divers sujets et événements, notamment l'adoption du SCEE pour les écosystèmes, le forum d'experts sur le SCEE pour les écosystèmes et le cinquième forum politique sur la comptabilisation du capital naturel pour une meilleure prise de décision. Le bulletin d'information a servi de moyen par lequel la communauté statistique peut s'engager avec d'autres parties prenantes. L'audience du bulletin d'information a augmenté d'environ 30 % en 2021. En outre, la Division continue d'élargir la base de connaissances du site Web du SCEE et a ajouté plus de 100 publications sur le SCEE en 2021.

20. Par l'intermédiaire de la Division, le Comité a mis fortement l'accent sur la promotion du lancement du SCEE pour les écosystèmes auprès des parties prenantes externes. Le Département de la communication globale des Nations Unies et le Département des affaires économiques et sociales ont produit deux communiqués de presse globaux, et l'économiste en chef des Nations Unies, Elliott Harris, a informé la presse. La Division a collaboré à la création d'une vidéo explicative sur le SCEE pour les écosystèmes et à la publication de plusieurs articles de presse sur son lancement, à la fois sur le site Web d'ONU Info et sur le site Web principal du Département des affaires économiques et sociales. Ces efforts ont permis de conférer une grande visibilité au lancement du SCEE pour les écosystèmes dans le monde

⁵ Voir <https://webunwto.s3.eu-west-1.amazonaws.com/s3fs-public/2020-09/Experiences-from-pilot-studies-in-Measuring-the-Sustainability-of-Tourism.pdf>.

⁶ <https://seea.un.org/>.

⁷ Voir <https://seea.un.org/content/seea-news-and-notes-archive>.

entier. Quelque 250 articles ont été publiés dans 32 pays et territoires, et plus de 3 000 messages ont été diffusés sur les médias sociaux au sujet du lancement. Des articles d'opinion continuent d'être publiés, même plusieurs mois après le lancement.

III. Domaine B : travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche

21. Une grande partie du travail du Comité consiste à faire avancer le programme de recherche du Cadre central du SCEE et du SCEE pour les écosystèmes. La présente section retrace les progrès de l'élaboration et de la mise en œuvre de la méthodologie dans ces deux domaines.

A. Domaine B1 : Système du Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique (dirigé par Statistics Netherlands)

22. À sa seizième réunion, qui s'est tenue en juin 2021, le Comité a étudié la possibilité d'une révision du Cadre central du SCEE, à réaliser parallèlement à la mise à jour du système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 et d'autres normes macroéconomiques. Compte tenu de l'ambitieux programme de travail du Comité, des ressources disponibles et de la nécessité d'établir des priorités, le Comité a conclu que le Cadre central du SCEE était globalement à jour et ne nécessitait pas une mise à jour immédiate. Il est convenu de faire de nouveaux progrès sur le programme de recherche du Cadre central du SCEE et de réévaluer la nécessité d'une révision en 2023 afin de veiller à son alignement avec la mise à jour du SCN 2008 et d'autres normes macroéconomiques et classifications internationales, ainsi que de traiter d'autres questions émergentes.

23. Trois axes de travail ont été privilégiés pour les travaux sur le programme de recherche du Cadre central du SCEE en 2022-2023, compte étant tenu du programme international, à savoir : a) les questions liées aux classifications, en particulier celles en cours de mise à jour ; b) l'appui à la mise à jour du SCN en ce qui concerne les questions liées au SCEE ; c) d'autres questions figurant dans le programme de recherche, notamment le lien entre le Cadre central du SCEE et le SCEE pour les écosystèmes. En outre, la nouvelle Initiative proposée du Groupe des Vingt contre les lacunes en matière de données et l'économie circulaire sont des domaines dans lesquels le Comité technique du Cadre central du SCEE s'engagera.

24. Le Comité technique du Cadre central du SCEE a fait des progrès considérables dans ses travaux sur les classifications et a apporté sa contribution aux processus de révision en cours pour la Classification internationale type par industrie et la Classification centrale de Produits afin de s'assurer que ces classifications sont adaptées aux fins de l'établissement du SCEE. Deux propositions ont été préparées pour le processus de révision de la classification internationale type par industrie, l'une sur les activités d'atténuation des changements climatiques et l'autre sur les activités de conservation, de gestion et de restauration des écosystèmes. Pour le processus de révision de la Classification centrale de produits, le Comité technique du Cadre central du SCEE a recensé plusieurs domaines thématiques particulièrement pertinents pour le SCEE, notamment l'économie circulaire, les déchets, les produits et services environnementaux spécifiques, les produits énergétiques et l'alignement de la Classification internationale type des produits énergétiques sur la Classification centrale des produits et la classification des activités environnementales, en particulier en ce qui concerne les changements climatiques et la diversité biologique. Le groupe a préparé des notes de réflexion sur ces sujets aux fins de la consultation

mondiale sur les questions de révision de la Classification centrale de produits et continuera à jouer un rôle actif dans le processus en préparant des propositions pour les sujets en 2022.

25. Les travaux sur le Cadre central du SCEE ont été coordonnés avec le programme de recherche pour la mise à jour du SCN de 2008. Un accord de collaboration entre le Comité, le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale et le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a été mis en place pour ces efforts conjoints. Le Comité concentrera ses efforts sur les questions traitées par la sous-équipe chargée de la comptabilité environnementale et économique de l'équipe chargée de la mise à jour du SCN sur le bien-être et la durabilité. Dans l'accord, une participation réciproque est envisagée entre les membres de la sous-équipe et le Comité Technique, ainsi qu'une consultation mondiale conjointe sur les questions liées au SCEE. Alors que l'intention initiale était que la mise à jour du SCN de 2008 intègre certaines des recommandations dans le SCEE, des questions fondamentales qui auront des implications pour le SCEE et qui méritent d'être débattues au sein de la communauté SCEE sont apparues. Elles comprennent la comptabilité de la propriété économique et de la perte des ressources naturelles, la comptabilité des ressources biologiques, l'enregistrement des permis d'émission et le traitement de l'atmosphère comme un actif.

B. Domaine B2 : Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (dirigé par Eurostat)

26. En mars 2021, lors de sa cinquante-deuxième session, la Commission a adopté la Comptabilité des écosystèmes du SCEE, plus précisément ses chapitres 1 à 7 en tant que norme statistique internationale et ses chapitres 8 à 11 en tant que principes statistiques et recommandations reconnus au niveau international pour l'évaluation des services et des actifs écosystémiques⁸. En outre, la Commission a encouragé les pays à mettre en œuvre le SCEE pour les écosystèmes et a demandé au Comité d'élaborer une stratégie de mise en œuvre.

27. Le texte final (sous réserve d'une révision officielle) du *Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes* a été publié en octobre 2021, accompagné de trois documents complémentaires diffusés en ligne⁹. Cette version, qui fait état des recommandations formulées par la Commission à sa cinquante-deuxième session, sera confiée aux services d'édition et de préparation de copie de l'ONU, pendant que des accords de publication sont conclus entre institutions, et sera publiée au début de 2022. Les documents complémentaires fournissent un exemple simplifié de comptes écosystémiques, de chaînes logiques de services écosystémiques et un recoupement de la liste de référence des services écosystémiques avec d'autres classifications et listes. Nous tenons à remercier tous les experts qui ont contribué et participé activement au processus de révision.

28. L'adoption du SCEE pour les écosystèmes a suscité beaucoup d'intérêt et d'attention non seulement au sein de la communauté statistique, mais aussi de la part des responsables politiques et des décideurs. Le Secrétaire général de l'ONU a qualifié l'adoption d'« avancée historique dans la manière dont nous considérons et apprécions la nature ». La Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement a déclaré que le SCEE pour les écosystèmes « change[ait] radicalement la donne en ce qui concerne la prise de décision ». Enfin, selon le Vice-

⁸ Voir E/2021/24-E/CN.3/2021/30, chap. I, sect. B, décision 52/108.

⁹ Voir <https://seea.un.org/content/system-environmental-economic-accounting-ecosystem-accounting-white-cover-version>.

Président exécutif de la Commission européenne, Frans Timmermans, le SCEE pour les écosystèmes « va au-delà du produit intérieur brut et prend mieux en compte la biodiversité et les écosystèmes dans la planification économique nationale. Il s'agit d'une évolution majeure dans la manière dont nous envisageons la prospérité et le bien-être ».

29. Le Comité technique du SCEE pour les écosystèmes a mis l'accent sur l'élaboration d'une méthodologie, avant d'accorder la priorité à la mise en œuvre. Comme demandé par la Commission à sa cinquante-deuxième session, en mars 2021, le Comité technique a élaboré une stratégie de mise en œuvre qui implique le renforcement des capacités dans les pays et l'élaboration de documents d'appui à la mise en œuvre. En outre, dans son rapport intitulé « Notre Programme commun », le Secrétaire général a exhorté les États Membres et les autres acteurs à commencer la mise en œuvre du SCEE pour les écosystèmes, reconnaissant son importance pour aller au-delà du produit intérieur brut, soutenir une relance verte et durable et faire face à la double crise de la biodiversité et des changements climatiques¹⁰. Pour faire progresser la mise en œuvre au niveau mondial, le Comité a élaboré une stratégie de mise en œuvre du SCEE pour les écosystèmes, soumise à la Commission comme document de référence.

30. L'objectif global de la stratégie de mise en œuvre est d'intensifier l'adoption du SCEE pour les écosystèmes, ce qui implique la production régulière de comptes écosystémiques et leur prise en compte dans l'élaboration des politiques et la prise de décision. Un objectif proposé est qu'au moins 60 pays mettent en œuvre un ou plusieurs comptes écosystémiques SCEE d'ici 2025. Il sera supervisé par l'Évaluation mondiale relative à la comptabilité environnementale et économique et aux statistiques connexes.

31. La stratégie consiste tout d'abord à évaluer les initiatives aux niveaux mondial et national que le SCEE pour les écosystèmes peut appuyer, en particulier celles qui ont trait à la relance verte, à la protection de la biodiversité et à la lutte contre les changements climatiques, puis à déterminer les données intégrées qui seront nécessaires à cet appui. Elle repose sur une approche souple et modulaire prévoyant la définition de grandes orientations, la disponibilité de données et la création de cadres institutionnels et assurant une mise en œuvre à diverses échelles, aux niveaux national et infranational. La mise en œuvre devra donc être adaptée selon les contextes. Tirant parti de la possibilité d'élaborer les comptes à l'aide de sources de données alternatives, notamment les données et les modèles d'observation de la Terre, la stratégie encourage une approche progressive de la mise en œuvre selon laquelle les pays ne disposant pas de données nationales détaillées commencent à élaborer les comptes à l'aide de données et de modèles mondiaux et améliorent progressivement les estimations à l'aide de données nationales lorsqu'elles sont disponibles. La stratégie utilise une approche régionale ou sous-régionale impliquant les commissions régionales de l'ONU et les banques multilatérales de développement.

32. La stratégie prévoit cinq activités principales pour soutenir la mise en œuvre :

- a) des programmes de renforcement des capacités, y compris la formation, l'apprentissage en ligne et le soutien dans les pays ;
- b) l'élaboration de lignes directrices et de matériel d'appui à la collecte, notamment pour la modélisation biophysique et l'évaluation des services et des biens écosystémiques ;
- c) le renforcement de la collaboration pour tirer parti de l'expertise et des ressources de tous ceux qui participent à l'avancement du programme de mesure et de politique sur les écosystèmes et la biodiversité ;
- d) les données et les outils ;
- e) la communication

¹⁰ A/75/982.

et le plaidoyer pour soutenir le dialogue entre les principales parties prenantes à la production et à l'utilisation des comptes.

33. Avec le changement d'orientation en faveur de la mise en œuvre, tous les sous-groupes du Comité technique qui avaient été créés pour soutenir le processus de révision ont été démantelés, à l'exception du sous-groupe sur les indicateurs, qui continue d'apporter son soutien à l'élaboration de métadonnées pour les indicateurs principaux du cadre de surveillance du cadre mondial pour la biodiversité post-2020. De nouveaux sous-groupes sont en cours de création dans le but de soutenir la mise en œuvre de la Comptabilité écosystémique du SCEE. Le Comité technique a décidé d'organiser le travail selon des comptes thématiques, c'est-à-dire des comptes qui couvrent un sujet ou un thème spécifique. Les sous-groupes élaboreront des méthodologies convenues pour dresser l'étendue des écosystèmes, leur état et les comptes des services en termes physiques et monétaires sur la base des meilleures pratiques. La logique d'organisation du travail selon des comptes thématiques était fondée sur trois considérations : a) un lien direct avec les politiques, étant donné que les décisions politiques sont généralement prises par rapport à des domaines thématiques spécifiques ; b) l'expertise, étant donné que les experts ont généralement tendance à se concentrer sur un domaine thématique particulier, et que le fait de réunir des experts en mesures biophysiques et en évaluation permettrait de faire progresser un programme de mesures intégrées ; c) les données, étant donné que les données et les modèles permettant de mesurer l'étendue, l'état et les services sont similaires pour chaque domaine thématique et pour les différents comptes. La Division a déjà entamé le processus de création de groupes de travail thématiques sur les forêts, le carbone et les océans, en tenant compte de la demande politique et de la disponibilité des données.

34. Afin de faire avancer le programme de recherche sur l'évaluation, le Comité travaille en étroite collaboration avec le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale pour créer un groupe qui rédigera une note d'orientation sur les principaux principes d'évaluation dans le SCN, en particulier en l'absence de prix du marché directement observables. Le groupe se concentrera sur plusieurs questions débattues dans le contexte du bien-être et de la durabilité de la mise à jour du SCN et utilisera comme point de départ les discussions sur l'évaluation soulevées lors de la révision du SCEE pour les écosystèmes.

35. Afin de faciliter la mise en œuvre du SCEE pour les écosystèmes, des outils sont en cours d'élaboration pour faciliter la compilation des comptes. Par exemple, dans le cadre du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques financé par l'Union européenne, la Division, le Centre basque pour le changement climatique et le PNUE ont lancé l'explorateur Artificial Intelligence for Environment and Sustainability for SEEA (ARIES for SEEA) en avril 2021. L'application ARIES for SEEA est un outil qui permet aux utilisateurs de compiler une suite de comptes écosystémiques du SCEE de n'importe quelle région du monde en utilisant des sources de données et des modèles mondiaux. Elle peut être particulièrement utile dans un premier temps si les données nationales sont rares ou si la capacité de compilation nationale est limitée. En outre, en 2022, les utilisateurs pourront améliorer les comptes de base en téléchargeant des données nationales ou des modèles nationaux, qui pourront être partagés avec d'autres utilisateurs. Les pays avancés sont encouragés à contribuer à l'amélioration du référentiel de modèles dans ARIES en partageant leurs propres modèles à l'avenir. La Division, en collaboration avec le Centre basque et le PNUE, a publié une stratégie d'interopérabilité pour la comptabilité écosystémique qui préconise l'élimination des silos de données en faveur du partage et de la réutilisation des données et des modèles¹¹. La stratégie d'interopérabilité comprend un aperçu de l'état actuel de l'interopérabilité des

¹¹ Voir https://seea.un.org/sites/seea.un.org/files/seea_interoperability_strategy.pdf.

données du SCEE, une vision pour l'avenir et les rôles et responsabilités proposés des fournisseurs de données, des modélisateurs et des institutions d'accueil.

36. Le développement du SCEE pour les écosystèmes a grandement bénéficié des contributions apportées par de grands projets, tels que le projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques, récemment achevé, qui a piloté la comptabilité écosystémique dans cinq pays (voir par. 50), et un projet impliquant un système intégré de comptabilité du capital naturel et des services écosystémiques pour l'Union européenne, un projet de la Commission européenne et de l'Agence européenne pour l'environnement dirigé par Eurostat. Le projet concernant le système intégré de comptabilité du capital naturel et des services écosystémiques a permis de produire des statistiques et des tendances de l'Union européenne sur l'étendue de divers écosystèmes, leur état et un certain nombre de services écosystémiques en termes physiques et monétaires. La deuxième phase du projet s'est achevée en 2021 et a conduit à la rédaction d'un rapport, et sa troisième phase a commencé¹².

37. Des lignes directrices, des rapports techniques et des outils de compilation ont été élaborés dans le cadre du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques. La Division a élaboré des lignes directrices sur la modélisation biophysique pour la comptabilité des écosystèmes, soumises à la Commission en tant que document de référence. Les lignes directrices donnent un aperçu des sources de données, des méthodes et des conseils pratiques sur la compilation des comptes de l'étendue, de l'état et des services écosystémiques en unités physiques. Ils fournissent également des conseils sur le processus aux offices statistiques et aux agences qui commencent à mettre en œuvre la comptabilité écosystémique du SCEE. Le processus a été supervisé par un comité éditorial qui a été mis en place pour fournir des avis d'experts et des conseils sur la rédaction du texte. Les observations du conseil sur la version finale des lignes directrices ont été fournies dans le cadre de consultations mondiales organisées en 2021.

38. En octobre 2021, la division, en collaboration avec le PNUE, a publié le rapport technique intitulé *Policy Scenario Analysis Using SEEA Ecosystem Accounting*¹³. Le rapport vise à améliorer l'efficacité des décisions relatives au développement durable en soulignant comment l'utilisation du SCEE pour les écosystèmes dans les modèles d'analyse de scénarios peut permettre aux décideurs politiques de mieux comprendre les interconnexions entre l'environnement et l'économie. Le rapport comprend une vue d'ensemble des concepts et dimensions de base de la conception de scénarios, un examen technique des méthodes et modèles de simulation les plus récents pour l'analyse de scénarios et des exemples de pays prospères.

39. Une version provisoire d'un rapport technique sur l'évaluation monétaire des services et actifs écosystémiques pour la comptabilité des écosystèmes sera publiée en 2022 en tant que résultat conjoint du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques et d'un projet sur la cartographie et l'évaluation pour la comptabilité intégrée des écosystèmes¹⁴. Le rapport constituera une référence provisoire pour les pays qui souhaitent entreprendre l'évaluation des services écosystémiques et la compilation de comptes monétaires. Il

¹² Voir <https://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-statistical-reports/-/ks-ft-20-002>.

¹³ Voir <https://seea.un.org/content/policy-scenario-analysis-using-seea-ecosystem-accounting>.

¹⁴ Le projet, financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne, vise à promouvoir l'intégration de la comptabilisation du capital naturel dans les États membres de l'Union européenne et en Norvège. Voir <https://maiaportal.eu/>.

servira de contribution initiale aux discussions à venir sur la compilation des comptes physiques et monétaires des écosystèmes dans le cadre de la stratégie.

C. Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale (dirigé par l'Office fédéral de la statistique d'Allemagne)

40. Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale joue un rôle actif dans l'avancement des méthodologies de la comptabilité environnementale et offre un forum pour le partage de l'expertise dans ce domaine. Le programme de travail du Club de Londres pour les années à venir sera étroitement lié aux priorités et aux objectifs établis par le Comité ainsi qu'à la mise à jour des normes et classifications macroéconomiques. Les sujets liés au Cadre Central du SCEE que le Club de Londres a l'intention d'aborder comprennent le cadre monétaire intégré, les questions de classification et de délimitation et les calculs d'entrée-sortie pour la consommation et les informations sur l'empreinte. Le Club de Londres soutiendra également le programme de recherche du Comité technique du SCEE pour les écosystèmes et se concentrera sur les sujets de mise en œuvre pour l'étendue, la condition et les services écosystémiques (physiques et monétaires) et les comptes d'actifs écosystémiques. Les questions relatives à la monétisation des services écosystémiques peuvent également être prises en compte. Le Club de Londres peut étendre son programme de travail, en fonction des développements à long terme qui deviennent importants pour les révisions possibles du SCEE ou son application à plus long terme.

IV. Domaine C – Constitution de bases de données (dirigé par l'Organisation de coopération et de développement économiques)

41. Le Comité continue à avancer avec les bases de données prioritaires concernant les émissions atmosphériques, l'énergie, les terres, les flux de matières et les comptes de l'eau. Le groupe de travail chargé de l'élaboration des bases de données adopte une approche pragmatique, qui préconise de diffuser les données nationales lorsqu'elles existent et d'utiliser des estimations lorsque les données officielles ne sont pas disponibles. Chacun des comptes prioritaires dispose d'un organisme responsable qui collecte les données et fixe les priorités et les délais pour la compilation du compte, tandis que le groupe de travail coordonne et surveille les progrès. Des modèles de collecte de données sur les émissions atmosphériques et l'énergie sont en cours d'élaboration, s'écartant ainsi des modèles de données d'Eurostat utilisés pour établir les comptes des pays de l'Union européenne. Les modèles de collecte de données sont harmonisés en termes de portée et de terminologie avec l'Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) dans le cadre des descriptions du SCEE. La compilation des nouveaux modèles de données pour les comptes d'émissions atmosphériques est en cours d'organisation avec d'une part l'OCDE qui dirige les essais pour les pays membres de l'OCDE non membres de l'Union européenne et d'autre part la Division qui dirige les essais pour les autres pays. Les essais des modèles de données pour les comptes de l'énergie suivent une organisation similaire. Les modèles peuvent être utilisés pour la collecte de données entre institutions dans les cas où le transfert de l'Échange de données et de métadonnées statistiques n'est pas possible. La collecte de données auprès des pays utilisant les nouveaux modèles sera développée en fonction des ressources disponibles et des résultats de la phase d'essai. La page d'accueil des bases de données mondiales sera hébergée sur le site principal du SCEE.

42. Le Groupe international d'experts sur les ressources du PNUE a mis à jour la base de données sur les flux de matières, dont la publication était prévue pour décembre 2021. Le PNUE a élaboré un questionnaire pour la collecte de données sur les flux de matières auprès des pays, à l'exception de ceux qui communiquent leurs données à Eurostat. Les pays recevront un questionnaire rempli à l'avance avec les estimations du Panel pour validation et/ou remplacement par des données nationales, si elles existent.

43. Compte tenu des progrès et des efforts accomplis en ce qui concerne les bases de données prioritaires sur les émissions atmosphériques et l'énergie, le Comité est bien placé pour contribuer à la nouvelle Initiative du Groupe des Vingt contre les lacunes en matière de données (voir par. 11). En particulier, les résultats de l'équipe de travail chargée d'estimer les comptes trimestriels mondiaux des émissions atmosphériques du SCEE (voir le par. 12) devraient contribuer à l'initiative. Sur la base de la méthodologie développée par l'équipe de travail, il est prévu qu'en l'absence d'estimations nationales, Eurostat estime les comptes trimestriels pour les pays de l'Union européenne, l'OCDE couvre les pays de l'OCDE qui ne font pas partie de l'Union européenne et le FMI couvre les autres pays membres du FMI. Les données au niveau agrégé seront publiées sur le tableau de bord du FMI consacré au changement climatique, et les données à l'échelon national pourront être fournies aux experts du FMI pour être utilisées.

44. L'application ARIES for SEEA est testée pour la compilation de bases de données mondiales du SCEE pour les comptes des terres et des écosystèmes. En particulier, des discussions sont en cours sur la création de comptes de couverture terrestre mondiale à l'aide d'ARIES for SEEA qui sont cohérents avec la méthodologie du SCEE. Le Comité s'efforce également de veiller à ce que les produits des comptes fonciers existants et futurs soient harmonisés et correctement communiqués.

45. Des efforts sont en cours pour établir un centre sectoriel au Centre basque pour le changement climatique, qui fournira une plateforme indispensable à ARIES for SEEA pour progresser dans l'interopérabilité des données et des modèles dans les domaines de la comptabilité environnementale et économique et de la durabilité. Le centre sectoriel sera le fruit d'une collaboration entre la Division, le Service géologique des États-Unis (USGS), le Centre basque et le Centre international de physique de Donostia. Le centre sectoriel sera établi en appui à la plateforme mondiale des Nations Unies sur les mégadonnées.

V. Domaine D – Mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques (dirigé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Statistics South Africa)

46. Le groupe de travail de l'application et du renforcement des capacités statistiques a identifié plusieurs domaines d'intérêt pour son programme de travail. Il s'agit notamment de l'élaboration d'un plan mondial de collecte de fonds, de la poursuite des activités de plaidoyer et de l'engagement en faveur du SCEE auprès des gouvernements nationaux et par le biais des commissions régionales, ainsi que de la promotion et de la formation aux outils mondiaux et régionaux destinés à soutenir la mise en œuvre du SCEE.

47. Le financement est une question clé dans le maintien des progrès de la mise en œuvre du SCEE. Au niveau mondial, la Division et les commissions régionales ont une capacité limitée à fournir un soutien technique aux pays qui sont intéressés ou

engagés dans la mise en œuvre des comptes. En outre, les sources de financement internationales peuvent ne pas soutenir pleinement la mise en œuvre du compte en tant que résultat spécifique des activités du projet. Au sein des pays, la mobilisation des ressources spécifiques aux comptes de l'environnement reste un défi, non seulement pour garantir la mise en place d'un personnel suffisant et approprié, mais aussi pour faciliter l'intégration des capacités (par exemple, travailler entre les agences environnementales et statistiques et permettre l'échange facile de données). Le groupe de travail élaborera une stratégie de collecte de fonds pour la mise en œuvre qui répondra à ces défis, en invitant éventuellement des membres supplémentaires au groupe de travail si nécessaire.

48. La défense des comptes au niveau mondial et au sein des Gouvernements nationaux est un domaine important pour les activités futures du groupe de travail. Le plaidoyer est directement lié aux questions mentionnées ci-dessus, telles que les défis liés à la mobilisation des ressources dans le pays. Les activités potentielles que le groupe de travail peut faciliter par le biais de ses organisations membres comprennent des séminaires ciblés qui construisent les cas d'utilisation des comptes et des présentations des applications politiques du SCEE dans les forums politiques thématiques en 2022. Le groupe de travail examinera la mise en place de groupes au sein des comités régionaux des statistiques qui se concentreront spécifiquement sur la comptabilité environnementale et économique. Cela pourrait aider à sensibiliser aux comptes environnementaux au niveau stratégique et compléter les activités antérieures qui l'ont fait au niveau technique dans les pays, ainsi que fournir une structure de rapport formalisée aux commissions régionales. Ces groupes formalisés viendraient compléter les activités en cours des différentes communautés de pratique relatives au SCEE, notamment la communauté de pratique africaine sur la comptabilité du capital naturel, le réseau régional de statistiques environnementales de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la communauté latino-américaine sur la comptabilité du capital naturel.

49. Le groupe de travail servira de forum pour les discussions sur les outils et les manuels qui sont développés dans chacune des régions (par exemple, le manuel de la CESAP intitulé « Producing land cover change maps and statistics : step by step guide on the use of QGIS and RStudio »), ainsi que pour faciliter l'adoption des outils développés pour la comptabilité environnementale et économique qui sont destinés au niveau mondial (par exemple, ARIES for SEEA et la boîte à outils Land Utilization Capability Indicator (LUCI) for SEEA)¹⁵. Le groupe de travail assurera la formation à ces outils et fournira un soutien technique pour l'utilisation de ces outils après la formation. Ce groupe de travail recueillera également les expériences des utilisateurs avec les outils développés, en notant les difficultés rencontrées et les avantages différentiels ainsi que les problèmes de précision ou de qualité.

50. Le projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques s'est achevé en 2021. Le projet a piloté avec succès la comptabilité des écosystèmes dans cinq pays participants - l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et le Mexique - ce qui a donné lieu à un grand nombre de comptes et de rapports publiés, ainsi qu'à des rapports détaillant les résultats d'un chantier sur les indicateurs¹⁶. Le projet a largement contribué à l'intégration de la biodiversité et des écosystèmes dans l'élaboration des politiques et la prise de décision aux niveaux national et infranational, grâce à l'application des comptes dans l'analyse des scénarios politiques et à l'élaboration de stratégies de comptabilisation du capital naturel. Le projet a également suscité une attention médiatique importante,

¹⁵ Voir <https://model.lucitools.org/>.

¹⁶ Voir <https://seea.un.org/home/Natural-Capital-Accounting-Project>.

notamment par l'organisation de nombreux événements de sensibilisation, tels que des forums nationaux, afin de diffuser les résultats du projet à un public plus large.

51. La Division dirige actuellement un projet de trois ans financé par la douzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement. Le projet soutient les pays dans la mise en œuvre du SCEE et son utilisation pour l'élaboration de politiques fondées sur des preuves en Afrique et en Asie, à savoir le Kenya, la Malaisie, les Philippines et le Sénégal. Elle aide les pays concernés à mettre en place des cadres institutionnels à l'appui de la mise en œuvre du SCEE, ainsi qu'à établir des comptes pilotes et à promouvoir leur utilisation en faveur de l'élaboration des politiques et des objectifs. Elle collabore étroitement avec les commissions régionales, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales concernées pour mener à bien ce projet.

52. Le programme mondial pour la durabilité de la Banque mondiale, qui s'appuie sur le programme de comptabilisation de la richesse naturelle et de valorisation des services écosystémiques de la Banque, est le programme-cadre de cette dernière axé sur le capital naturel, les services écosystémiques et l'économie de la durabilité¹⁷. Il vise à renforcer la production et l'utilisation de données de haute qualité (économiques et financières) sur le capital naturel et les services écosystémiques afin d'éclairer les décisions des gouvernements et des marchés financiers. Au fil des ans, un soutien a été apporté au Botswana, à la Colombie, au Costa Rica, au Guatemala, à l'Indonésie, aux Philippines et au Rwanda pour produire des comptes SCEE sur les actifs du capital naturel et les services écosystémiques, pour renforcer la capacité à utiliser les comptes à des fins politiques et pour institutionnaliser les processus de production et d'utilisation des comptes. Plus récemment, le programme a soutenu l'Égypte, le Guatemala, le Kirghizistan, le Maroc, l'Ouganda et la Zambie. Il finance également une assistance technique à plus petite échelle pour piloter l'utilisation des données sur les services écosystémiques pour l'analyse des politiques dans des pays tels que le Cambodge, Madagascar, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam, ainsi que pour le Programme de gestion du littoral ouest-africain. La fourniture d'une assistance technique à 15 pays supplémentaires commencera en 2021. Au niveau mondial, le Programme procède périodiquement à une évaluation complète des comptes de richesse de plus de 140 pays (y compris en matière de capital naturel, physique et humain). La quatrième tranche de la série intitulée « L'évolution de la richesse des nations » a été publiée à l'automne 2021.

53. Pour soutenir la mise en œuvre, le sixième séminaire conjoint OCDE/CEE sur la mise en œuvre du SCEE, qui s'est tenu en mars 2021, était axé sur la manière dont le SCEE pouvait éclairer d'importants domaines d'action, tels que les écosystèmes et la biodiversité, l'économie circulaire et les changements climatiques. Environ 170 participants de plus de 45 pays ont assisté au séminaire de trois jours. Le septième séminaire conjoint OCDE/CEE se tiendra en mars 2022. Il sera l'occasion pour les pays de continuer à échanger leurs connaissances et leurs expériences sur la mise en œuvre et l'intégration du SCEE.

54. Pour faire progresser le renforcement des capacités techniques dans la région Amérique latine et Caraïbes, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes fournira une assistance technique virtuelle au personnel technique dans le cadre d'ateliers nationaux et régionaux dans la région en 2022. Les ateliers permettront d'identifier la disponibilité des données sources et de comprendre les capacités nationales, l'engagement des homologues nationaux et les expériences en matière de comptabilité des écosystèmes.

¹⁷ Voir <https://www.worldbank.org/en/programs/global-program-on-sustainability>.

Évaluation mondiale relative à la comptabilité environnementale et économique et aux statistiques connexes

55. L'Évaluation mondiale relative à la comptabilité environnementale et économique et aux statistiques connexes permet de mieux comprendre la mise en œuvre du SCEE au niveau national, notamment les dispositions institutionnelles et de financement, les priorités et les plans futurs des pays pour la mise en œuvre des comptes et l'assistance technique reçue et fournie, ainsi que l'utilisation des comptes. L'examen permet également d'évaluer le soutien dont les pays ont besoin pour mettre en œuvre le SCEE. L'évaluation globale est réalisée chaque année, avec une compilation des points de référence tous les trois ans. Les résultats pour 2020 indiquent que 89 pays ont établi au moins un compte du Cadre central du SCEE et 34 ont établi au moins un compte de la comptabilité des écosystèmes du SCEE¹⁸.

56. Le groupe de travail procède actuellement à une évaluation mondiale abrégée. Comme convenu par le Comité lors de sa réunion de 2021, le groupe de travail sur le renforcement des capacités administrera une version abrégée de l'évaluation mondiale entre les années de référence. L'évaluation mondiale simplifiée, qui a été envoyée aux pays en novembre 2021, recueille des informations sur la mise en œuvre actuelle dans les pays. Les résultats permettront au Comité d'évaluer le statut et les progrès des programmes nationaux du SCEE. L'évaluation permettra également d'effectuer le suivi des cibles 15.9 et 12.b des objectifs de développement durable au moyen de deux indicateurs : a) 15.9.1, sur l'intégration des valeurs des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale et locale, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les comptes grâce à la mise en œuvre du SCEE ; b) 12.b.1, sur la mise en œuvre d'outils comptables standard pour suivre les aspects économiques et environnementaux de la durabilité du tourisme grâce à la mise en œuvre des tableaux applicables du SCEE et des comptes satellites du tourisme.

VI. Domaine E – Comptabilité d'entreprise (dirigé par l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique)

57. Le groupe de travail sur la comptabilité des entreprises, qui progresse avec sa feuille de route en vue de la mise en conformité du SCEE avec la comptabilité du capital naturel du secteur privé, est actuellement présidé par l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique¹⁹. En mai 2021, le Bureau a organisé un atelier de cadrage avec des membres de la communauté des affaires et de la normalisation dans le but d'informer le groupe de travail de son programme de travail. Sur la base de l'atelier et des réunions préliminaires du groupe de travail, ce dernier s'articulera autour de trois objectifs : a) harmonisation de la méthodologie et des normes du secteur privé avec le SCEE ; b) collaboration et sensibilisation renforcées entre les communautés statistiques et commerciales ; c) échange et utilisation accrus de données interopérables de haute qualité entre les entreprises et les offices statistiques nationaux. Un programme de travail détaillé sera finalisé d'ici la fin de l'année 2021.

58. La Division a publié deux études de cas sur la comptabilité des entreprises et du capital naturel, l'une en Inde et l'autre en Espagne, grâce à une collaboration avec une multinationale du secteur du bâtiment dans le cadre du projet de comptabilisation

¹⁸ Voir <https://seea.un.org/content/global-assessment-environmental-economic-accounting>.

¹⁹ Voir https://seea.un.org/sites/seea.un.org/files/images/business_accounting_6.docx.

du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques. Les études de cas ont évalué la conformité des approches existantes de la comptabilité du capital naturel du secteur privé avec le SCEE, ont exploré la mesure dans laquelle les données sur le capital naturel disponibles dans le système statistique peuvent soutenir le secteur privé et ont identifié les possibilités de poursuivre la mise en conformité en termes de concepts, de méthodes et de besoins en données. Les résultats des études de cas contribueront à alimenter les activités du groupe de travail.

VII. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

59. La Commission est invitée à exprimer ses vues sur les éléments suivants :

a) le projet de programme de travail du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique pour la période 2022-2025 ;

b) la participation du Comité à la mise à jour du SCN et à celle de la Classification internationale type par industrie et de la Classification centrale des produits ;

c) la participation des bureaux nationaux de statistique au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et à l'élaboration du cadre de suivi dans la perspective de la quinzième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (voir section II) ;

d) la stratégie de mise en œuvre mondiale du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (voir section III) ;

e) la version finale du projet de directives pour la modélisation biophysique, qui vise à appuyer la compilation des comptes écosystémiques dans les pays (voir section III) ;

f) les progrès réalisés dans l'élaboration de la version définitive du Cadre statistique de mesure de la durabilité du tourisme (voir section II).